

"La plus imprudente femme de la terre"

Elle fut déportée en Russie par les autorités anglaises

M. Louis Lazarus conte dans la « Revue hebdomadaire » l'odyssée de Mme Odette Kean, fille d'un diplomate hollandais, et la plus imprudente femme de la terre. Voilà un an, elle débarquait à Constantinople, arrivait de Géorgie. On lui avait raconté qu'un gouvernement menchevik s'était constitué là-bas, et elle avait voulu aller contrôler de ses yeux cette expérience sociale.

A son arrivée, elle fut soigneusement interrogée par les policiers militaires français qui l'autorisèrent à séjourner. Mais un matin, alors qu'elle se disposait à repartir pour la Géorgie, un officier anglais, le capitaine Henckin, suivi de six soldats, pénétra dans sa chambre et l'invita à le suivre.

Quelques instants après, elle était sur le pont d'un remorqueur, au milieu du Bosphore. Autour d'elle, cinquante personnes, hommes et femmes, attendaient comme elle et demandant quel crime ils ont commis. Nul juge, nul commissaire ne vient donner d'explications à ces malheureux qui sont entassés sur le pont. Ce sont presque tous des Russes.

Enfin, au bout de quatre jours d'angoisse, un officier de S. M. britannique leur signifie qu'ils vont être déportés en Russie. Et cela, naturellement, avec brutalité et sans plus amples explications.

Mme Kean proteste, mais en vain. Plusieurs mois après, on finit par savoir, à la suite d'une interpellation à la Chambre des communes, le crime que les Anglais reprochaient aux cinquante passagers de la felouque. C'était d'avoir complété ensemble l'armement du général Harington, commandant en chef des troupes britanniques à Constantinople. En vérité ce complot fut un faux complot, imaginé par un certain colonel Maxwell et son aide, le capitaine Henckin, dans le dessein de montrer aux autres missions que les Anglais font ce qu'ils veulent.

Mme Kean put s'échapper, mais elle eut à subir mille tortures.

Une chute mortelle aux mines d'Aniche

Un terrible accident vient de se produire, à la fosse Lemay, aux Mines d'Aniche. Un ouvrier Léon Druelle, âgé de 42 ans, au cours de son travail est tombé dans un « beurtin », profond de trente centimètres. Il a été ramassé, le crâne littéralement écrasé.

Le malheureux ouvrier a été ramené à son domicile rue du Bois.

HORRIBLE SUICIDE

UN OUVRIER DE FEIGNIES S'EST JETÉ SOUS UN TRAIN

Le mécanicien du train de voyageurs quittant Maubeuge à 6 heures du matin, pour se diriger sur Valenciennes, venait de dépasser la halte des Guides, à Feignies, lorsqu'il aperçut un individu qui suivait l'accotement de la voie ferrée, allant dans la même direction que le convoi. A un certain moment, il vit cet individu se coucher en travers de la voie, à environ 25 mètres en avant de sa machine. Malgré tous ses efforts, il ne put arrêter son convoi qui passa sur le malheureux. On ne releva qu'un cadavre informe.

L'enquête ouverte par la gendarmerie a établi qu'il s'agissait d'un nommé Paumot, âgé de 28 ans, né à Neuf-Mesnil, journaliste, demeurant avec sa mère, au hameau des Guides. Ce pauvre homme, qui ne souffrait pas de la plénitude de ses facultés mentales, ne travaillait plus depuis trois mois. Son père s'était suicidé de la même façon, à Hautmont, en 1911.

Deux artificiers ont été tués par une explosion

Verdun, 6 mai. — L'artificier civil Jean-Henri, âgé de 29 ans, et le canonier Edouard, chef de bataillon d'artillerie à Verdun, étaient occupés à décharger des obus à gaz allemands près des carrières d'Hardromant, d'histoire récente, lorsqu'un engin du calibre de 150, tombant d'un camion sur le sol, éclata et mutila horriblement les deux malheureux, qui furent tués sur le coup.

Un retour de flammes a fait quatre victimes

Nantes, 6 mai. — Un grave accident s'est produit hier à l'arsenal d'Indret. Un retour de flammes s'étant produit au cours de l'essai d'une chaudière à mazout, un ingénieur, M. Oudaille, effroyablement brûlé, est mort quelques instants après. Un ouvrier, M. Saillant, est grièvement blessé. Deux autres ouvriers s'établissent, MM. Loyer et Gascoin, sont moins grièvement brûlés.

La plus criminelle femme d'Amérique

Elle empoisonna successivement ses trois maris et deux de ses enfants

Londres, 6 mai. — Un message Central News de Cleveland, Ile de l'Etat d'Ohio, signale qu'une vive sensation vient d'être causée dans cette ville par l'arrestation d'une femme coupable d'avoir empoisonné ses trois maris successifs et deux de ses enfants. Chacune de ses victimes était assurée sur la vie pour une valeur considérable. Un certain mystère entourait cette affaire, la police ayant refusé de dévoiler le nom de l'inculpée et de donner d'autres détails au sujet des crimes dont on l'accuse.

Peut-on dire encore qu'il y a des juges à Berlin?

LES VOLS « PATRIOTIQUES » SONT ABSOUS

Berlin, 6 mai. — Une bande d'individus vola au parc d'aviation de Johannisthal 40 appareils Bosh, 3.000 bombes d'allumage, 175 appareils de démarrage et 3 mitrailleuses.

Les trois mitrailleuses furent vendues à l'Etat qui versa, pour chaque engin, une prime de 1.500 marks. En justice, les délinquants firent valoir que tous les objets volés étant propriété de l'Entente, qui a saisi tout le matériel d'aviation du parc militaire de Johannisthal, il leur avait semblé permis de voler les avions, et qu'ils n'avaient volé que des avions ennemis. Le tribunal admit ce moyen de défense. Il acquitta deux des accusés, condamna les autres à des peines de 3.000 marks d'amende ou de quelques semaines de prison en les faisant bénéficier — ce fut un récidiviste — de la loi de sursis.

Il y a des juges à Berlin.

Une malade s'est jetée dans un puits avec son fils

Un drame affreux s'est déroulé à Bonneville (Namur).

Depuis quelque temps, l'épouse Mathieu souffrait d'une grave maladie de cœur, et son moral en était profondément affecté. Vendredi soir, vers 6 heures, se trouvant à la maison en compagnie de son fils Joseph et de la demi-sœur de celui-ci, elle fit, sous un prétexte futile, la jeune fille. Quand celle-ci revint, elle trouva la porte fermée à clef. Le mari, Emile Mathieu, prévenu, pénétra dans la maison par la fenêtre. Le couvercle de la citerne était soulevé. Redoutant un malheur, il entreprit des recherches au fond du puits et découvrit sa femme et son fils noyés. La malheureuse mère, dans un moment d'égarement, avait précipité son enfant dans la citerne et s'y était jetée aussitôt après.

Un accord économique franco-belge est annoncé

Bruxelles, 6 mai. — L'exposition franco-belge de la mode s'est ouverte à Bruxelles samedi, au Palais du Cinquenaire. Des discours ont été prononcés par MM. Moyerssen, ministre du Travail en Belgique; Day, président du Comité organisateur et de Margerie, ambassadeur de France.

Ce dernier a annoncé l'imminence d'un accord économique franco-belge, de la suppression des formalités exigées pour la taxe des régimes.

L'Allemagne a le droit de construire des avions

Conformément à la décision du Conseil des ambassadeurs, l'industrie allemande a le droit de construire à nouveau des avions, depuis le 5 mai.

Le gouvernement allemand a nommé commissaire de l'air le conseiller de gouvernement Bisch, qui sera chargé des relations officielles avec le comité de garanties aéronautiques.

Encore un prétendant au trône de Hongrie!

L'archiduc Frédéric, ex-commandant en chef des armées autrichiennes, et son fils Albert, prétendant au trône de Hongrie, sont arrivés inopinément à Budapest, la veille des élections générales. Leur retour inattendu a causé une grande agitation.

Le temps d'aujourd'hui

BEAU ET CHAUD

Vents faibles ou modérés du Sud-Ouest. Ciel nuageux ou très nuageux. Brouillard le matin, mais un peu frais la nuit, assez chaud le jour. Le minimum de température sera d'environ 5°.

Le garde-champêtre est un assassin

Il a avoué avoir tué la cabaretière dans un accès de fièvre

Montbéliard, 6 mai. — L'ex-garde champêtre de Montbéliard, Simon Vannier, qui avait déjà avoué le vol des valeurs appartenant à la cabaretière assassinée en août 1921, mais qui se défendait d'avoir participé au crime, a fait aujourd'hui des aveux complets. Il a déclaré qu'il avait tué la cabaretière dans un accès de fièvre car il avait déjà eu avec des démentés et failli l'étrangler.

Deux hommes arrêtés en même temps que lui pour dégradation de titres volés à la victime ont été relâchés, leur bonne foi semblant établie.

Auto contre locomotive

Bourges, 6 mai. — Revenant avec trois amis en auto de la foire de Lignières, M. Bissoude, négociant à Saint-Amand, en arrivant à La Trétoire, commune d'Orval, où se trouve un passage à niveau du chemin de fer économique, s'aperçut que la barrière était fermée et que le train arrivait.

M. Bissoude voulut faire fonctionner les freins de la voiture, mais ceux-ci ne répondirent pas. M. Bissoude et ses compagnons sautèrent alors de la voiture et heureusement ne se firent que des contusions insignifiantes. La voiture continuant sa route défonça la barrière, puis happée par la locomotive du chemin de fer économique, elle fut traînée sur une grande distance, complètement brisée.

La garde-barrière fut assez sérieusement blessée par la chute de la barrière.

Etat de nos Cultures

RENSEIGNEMENTS OFFICIELS

Le ministre de l'Agriculture publie les renseignements suivants sur la situation agricole dans notre région au 1er mai 1922:

NORD. — La végétation est très en retard par rapport à l'année dernière. Les céréales d'automne, notamment les blés, laissent plus ou moins à désirer; certains semis tardifs, faits sur sol mal préparé, léger ou trop argileux, ont dû être renouvelés. Les avoines présentent une assez bonne végétation. Par suite du temps froid et pluvieux, les emblavements des céréales de printemps ont été difficiles. La préparation des terres pour les plantes sarclées se fait dans d'assez mauvaises conditions. Malgré la saison avancée, la plantation des pommes de terre commence seulement et aucun semis de betteraves n'est effectué. La pousse de l'herbe est également très en retard, alors que les réserves fourragères d'hiver s'épuisent. Les arbres fruitiers ont belle apparence.

PAS-DE-CALAIS. — Par suite de la basse température, qui a caractérisé le mois d'avril, la végétation est fort en retard. Les céréales d'automne n'ont pu se remettre encore des rigueurs de l'hiver. Les semences d'avoine de printemps ne seront terminées que dans quelques jours. La plantation des pommes de terre, les semis de plantes fourragères, et industrielles continuent sans interruption. Les arbres fruitiers promettent une belle récolte.

Commissions Cantonales

NOMINATIONS DE PRESIDENTS

Par arrêté du ministre de la Justice en date du 5 mai, sont nommés présidents des Commissions cantonales de constatation et d'évaluation des dommages de guerre: LILLE-NORD. — M. Delepoix, avocat à Lille, en remplacement de M. Le Blanc. SAINT-AMAND (rive gauche). — M. Gombe, avocat à Lille, en remplacement de M. Menthon. CAMBRIN. — 21e Commission, à Beny, M. Grégoire, avocat à Calais. CAMBRIN. — 22e Commission, à Cambrin, M. Planson, juge de paix. DOUAI-NORD. — 2e Commission, M. Caron, juge suppléant, en remplacement de M. Mossion. LENS-EST. — 28e Commission, à Billy-Montigny, M. Dumas. CLARY. — M. Ducrocq, juge de paix, en remplacement de M. Bouquillon. MARCHIENNES. — M. Fernand Lefèvre, avocat à Lille, en remplacement de M. Maton.

Nous sommes très heureux d'apprendre la nomination, comme président suppléant de la Commission cantonale de Marchiennes, de notre ami et collaborateur, M. Fernand Lefèvre, docteur en droit, avocat au barreau de Lille, ancien agent administratif de la 2e Commission cantonale de Lille-Est, dissoute par arrêté préfectoral. Nous présentons à notre ami nos plus cordiales félicitations.

Une exécution provoque une grève générale

Le bourreau s'est aussi mis en grève et il a disparu

Madrid, 6 mai. — Le gouvernement ayant repoussé la proposition de grâce présentée en faveur des syndicalistes, Sabaler et Martí, condamnés à mort pour avoir assassiné Sabadell (Catalogne), notre compatriote l'industriel Théodore Geny, une grève générale a éclaté samedi à Sabadell pour protester contre cette mesure. Aucun désordre n'est signalé, mais en prévision de troubles possibles le gouverneur de Barcelone a envoyé à Sabadell des détachements de la force publique. On signale que l'exécuté, nommé Pérez, épouvé à l'indécision à franchir la tête de deux syndicalistes, a quitté la ville et qu'il se recherche vainement.

Dernière Heure

Un vent de conciliation semble souffler à Gènes

M. Schanzer s'efforce de maintenir l'entente entre les Alliés divisés

Gènes, 6 mai. — Cet après-midi, M. Barthou a conféré avec M. Schanzer. Le ministre des Affaires étrangères d'Italie s'est montré très préoccupé des conséquences que pouvait avoir, sur le sort de la conférence, le refus de la délégation belge et les réserves de la délégation française. Il a montré les inconvénients d'ordre général que présenterait l'échec de la conférence, ajoutant que, même dans ce cas, les relations des deux pays alliés devraient demeurer très cordiales.

Pour éviter cet insuccès, M. Schanzer se propose de rechercher une formule qui donne satisfaction aux préoccupations de la Belgique et de la France solidaires. Très désireux de maintenir l'entente entre les alliés, M. Schanzer s'efforce donc de trouver une formule conciliant le droit général des Soviets avec les droits des particuliers lésés par la révolution qu'ils ont déchaînée.

Les Soviets diront le dernier mot

En quittant M. Schanzer, M. Barthou s'est rendu spontanément chez M. Lloyd George, qu'il a mis au courant des circonstances sur lesquelles le gouvernement français avait été appelé à adopter l'attitude que l'on sait.

Premier ministre britannique s'est montré très sensible à cette démarche. Le chef de la délégation française lui a exposé que le traité germano-russe avait produit en France une grosse émotion qui, à peine calmée, s'était renouvelée au moment de l'incident belge. Il a expliqué que le gouvernement français, après examen du texte du mémorandum amendé par lui dès mardi suivant son vote, avait estimé qu'il devait suivre la Belgique si celle-ci estimait que ce texte ne garantissait pas suffisamment le droit de propriété privée. Il a montré les commissions des affaires extérieures, de la Chambre et du Sénat, d'accord avec le gouvernement; ce point, il a conclu en déclarant que cette question de principe n'engageait rien les relations entre les deux pays, que la France n'avait pas eu à faire choix entre deux alliés qui avaient participé aux mêmes combats pendant la guerre.

M. Barthou s'est déclaré prêt à collaborer à l'effort de conciliation tenté par M. Schanzer. M. Lloyd George a répondu que la délégation russe était saisie depuis mardi du mémorandum, qu'il était impossible matériellement et politiquement de revenir sur cette question pour la discuter à nouveau et qu'il était préférable de laisser les événements se dérouler.

Ainsi la situation difficile dans laquelle se trouve placée la conférence trouvera son issue normale dans la décision des Soviets.

A la mi-mai, la Russie attaquerait la Pologne et la Roumanie

Londres, 6 mai. — D'après des télégrammes reçus à Berlin, les préparatifs militaires sur la frontière russo-polonaise et russo-roumaine auraient été intensifiés depuis l'ouverture de la conférence de Gènes.

Deux armées seraient concentrées sur la frontière polonaise et deux autres auraient été envoyées sur la frontière roumaine. On croit que le plan entier de concentration a été élaboré avec l'état-major de Moscou et sa mise à exécution en Ukraine serait confiée au commandant en chef Frunze.

ROUBAIX

REDACTION : 30, rue Pauvrière. Tél. 9.51
DEPOT CENTRAL : 13, rue du Bagin

Conseil Municipal

— SUITE —

A PROPOS D'UN VŒU COMMUNISTE

Au moment des vœux, Charles Roussel, conseiller communiste, propose un vœu de protestation contre le discours prononcé à Nancy par M. Poincaré, et dans lequel il voit une provocation à la guerre. Il demande que la municipalité engage les mobilisables, le cas échéant, à ne pas rejoindre leur corps.

Le maire soutient la légitimité des guerres de défense, et déclare que les socialistes frappés ont toujours été unanimes à s'associer aux mesures propres à faire respecter l'intégralité du territoire. Il remarque en outre que, lors de l'appel sous les drapeaux de la classe 19, le secrétaire du Parti Communiste a répondu à tous ceux de ses membres qui le questionnaient à ce sujet « qu'il fallait marcher ». Le maire affirme enfin qu'aucune section communiste n'a pris, jusqu'à l'initiative d'une proposition comme celle qui vient d'être formulée.

Plusieurs conseillers ont pris part à la discussion. Le vœu, combattu par la majorité, n'est pas mis aux voix.

LA VIE CHÈRE

Le vœu suivant a été présenté par Ch. Debrabander: Par ses décrets des 8 et 12 mars 1922, prohibant, d'une part, l'importation en France des bœufs, veaux, moutons, porcs, en provenance du Danemark et des îles anglo-normandes et supprimant, par ailleurs, la prohibition de sortie et les droits de sortie sur les mêmes produits et sur le beurre, les fromages, les volailles, les confitures et les graisses, M. le ministre de l'Agriculture, Chéron, a rareté ses denrées sur le marché français et, en particulier, a fait augmenter le prix du beurre de 3 francs au kilo et celui de la viande de 3 francs au kilo.

En outre, M. de La Seyrie, ministre des Finances, par son décret du 11 mars 1922, a autorisé l'exportation des farines de froment et autres produits, ce qui a fait passer le prix du blé de 70 francs, qu'il était à la Bourse de Lille, le 15 mars, à 80 francs, et ce qui a augmenté à la fois le farinier et le boulanger et entraîne une nouvelle augmentation du prix du pain.

Loin de faire baisser le coût de la vie, ces décrets organisent réellement la vie chère. Ils sont désastreux pour toute la population, sauf pour les gros agriculteurs, au bénéfice desquels ils ont été exclusivement pris.

Ils sont contraires à l'intérêt général et présentent de graves inconvénients, qui en est la première atteinte.

Aussi, le Conseil se fait l'interprète de toute la population pour demander la suppression de ces décrets et l'entrée en franchise de toutes les denrées, seul moyen de faire baisser le coût de la vie par la concurrence qui se fera sur le marché national.

LES HUIT HEURES

Voici le texte du vœu présenté par Ch. De Brabander: Le Conseil municipal, considérant les tentatives patronales de sabotage de la journée de huit heures et les atteintes portées contre les salaires ouvriers faites dans tous les pays simultanément, déclare qu'il est du devoir d'un gouvernement vraiment républicain de s'opposer par tous les moyens et de toutes ses forces aux attaques réactionnaires contre les réformes que les travailleurs ont su conquérir de haute lutte et contre les tentatives d'asservissement économique, qui se font partout;

Invite le gouvernement à rétablir les relations politiques et économiques avec la Belgique et à rétablir l'unité économique de prospérité de l'industrie toute entière;

Souhaite que le prolétariat mondial, ayant des intérêts communs à défendre, devant un ennemi commun, réalise l'unité d'action qui lui donnera la force de combattre le capitalisme et le pouvoir de construire un meilleur avenir.

L'HOSPITALISATION DES VIEILLARDS ET INFIRMES FRANÇAIS

Considérant que l'humanité fait un devoir aux communes, ou les étrangers sont venus chercher refuge dans les hôpitaux, lorsqu'ils tombent malades; considérant que, pour ces derniers, une lourde charge, qu'il n'est pas juste de laisser supporter totalement par les budgets des hôpitaux et par voie indirecte, par les budgets communaux; Etant donné que les administrations communales et hospitalières se voient dans la nécessité de refuser ou de limiter, tout au moins, — comme Roubaix, — l'admission, dans leurs hospices, des Belges domiciliés en France depuis de nombreuses années, qui ont aidé par leur travail à la prospérité du pays, y ont créé une famille et dont les enfants sont tombés pour la France; est-il juste, est-il humain de refuser de recueillir leurs ascendants malheureux et privés de leurs soutiens, dans nos établissements hospitaliers lorsque l'âge et la misère les obligent à y avoir recours? Le Conseil municipal émet le vœu,

Qu'un accord semblable à celui qui a été promulgué le 30 septembre 1919, entre l'Italie et la France, intervienne rapidement entre la Belgique et notre pays, pour régulariser la situation des malades, des vieillards et infirmes étrangers privés de ressources et prie M. le ministre de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance Sociales de prendre en considération ce vœu et d'y donner la suite légale qu'il comporte.

ENTRE CYCLISTES

Un cycliste, M. Victor Desotpe, demeurant rue de La Fontaine, 13, voulant dépasser un camion sur la Grand'Place, est entré en collision avec un autre cycliste, M. Pierre Rotsoat, demeurant rue Pelart, cour Fontier. Les deux hommes ont été projetés sur le sol. Grâce au sang-froid du camionneur, M. Duriez, de la maison Roussel, qui avait arrêté brusquement sa voiture, ils n'ont pas été blessés. Les deux bicyclistes ont été fortement endommagés.

EPLUSE ARRETE

Le nommé Emile Rogée, 24 ans, journalier, demeurant rue des Parvains, 14, a été arrêté hier pour infraction à un arrêté d'expulsion, et détéré au parquet de Lille.

UN BRUTAL

Mme Mayeur, épailleuse, demeurant rue Sainte-Thérèse, cour Florin, 16, a porté plainte contre le nommé Masson, marchand de journaux à Lille, rue de Fives, 93, qui avait brutalisé son fils, âgé de 9 ans.

MORT SUBITE

Hier après-midi, vers 3 heures, un passant, rue Daubenton, s'est affaissé soudain. Des passants s'empressèrent pour le relever, mais le malheureux était mort. C'est un nommé Alphonse Bulteel, âgé de 58 ans, célibataire, domestique, demeurant en garni, rue Daubenton, 128.

UNE CONFERENCE DU DEPUTE-MAIRE

Le député Lebas, maire de Roubaix, membre de la Commission des Finances de la Chambre des Députés, fera une conférence mercredi, 10 mai, à 3 heures après-midi, salle Artistique Dubuis, rue des Champs, 57-59, au cours de laquelle il exposera la situation financière du pays et la question des impôts.

La PARFUMERIE ROUBIGANT

se doit d'attirer votre attention sur la nouvelle présentation de ses LITHONS, créée à l'usage des salons de coiffure. Toutes les LITHONS ROUBIGANT « Le Temps des Lilas », « Quelques Fleurs », « Le Parfum Idéal », « Mon Bouclic », « Fougère Royale », etc., seront contenues, dorénavant, dans un flacon muni d'un capot de garantie et scellé au moment de la distribution. La capsule de garantie, décrite par le coiffeur, au moment de l'usage, supprime les inconvénients du flacon trop longtemps débouché, et assure l'authenticité de la marchandise.

ECOLE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE JEUNES FILLES

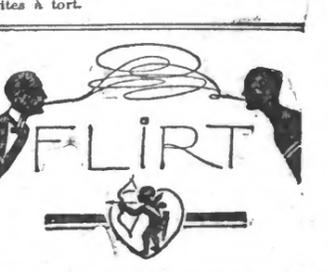
L'examen destiné à constater l'aptitude des candidates aux Bourses d'Etat dans les Ecoles pratiques de jeunes filles est fixé au mardi 8 juin. Sont admises à concourir les jeunes filles âgées de 12 ans au moins et de 15 ans au plus, au 1er octobre 1922. Pour les inscriptions et tous renseignements complémentaires s'adresser à la directrice de l'Ecole pratique des Jeunes Filles, du 8 au 13 mai, de 4 à 6 heures du jour, le jeudi excepté.

ASSISTANCE AUX FEMMES EN COUCHES ET AUX FAMILLES NOMBREUSES

A partir d'aujourd'hui, et jusqu'à l'expiration de ce délai, les postulantes à l'assistance dont la demande a été rejetée par le Conseil municipal, pourront présenter une réclamation à la mairie. Tout habitant ou contribuable de la commune peut aussi, dans le même délai, réclamer l'inscription ou la radiation des personnes qu'il considérerait comme omises ou inscrites à tort.

ASSISTANCE OBLIGATOIRE AUX VIEILLARDS

A partir d'aujourd'hui et pendant un délai de vingt jours, les vieillards, infirmes et incurables dont la demande a été rejetée par le Conseil municipal, pourront présenter une réclamation à la mairie. Tout habitant ou contribuable de la commune peut aussi, dans le même délai, réclamer l'inscription ou la radiation des personnes qu'il considérerait comme omises ou inscrites à tort.



FLIRT

vous donniez aux criminels le repentir de leurs crimes. — Seigneur, ayez pitié de grand-père et de Candido! — Seigneur, ayez pitié de moi! — MANOELA

Que pouvait bien signifier cette étrange prière? Par une singulière coïncidence, elle semblait répondre à toutes les appréhensions de Parissette et, dans l'incertitude où elle était, il semblait qu'une voix providentielle lui faisait entendre un peu de la vérité.

— Seigneur, ayez pitié de grand-père et de Candido! — cela n'était qu'un effet, que Candido et M. de Costabella avaient commis quelques mauvaises actions pour lesquelles Manoela implorait la clémence divine. Ces mauvaises actions, quelles étaient-elles? De quelle époque dataient-elles? Evidemment dans un temps où Manoela était assez grande pour pouvoir juger de leur valeur.

Elle rassemblait tous les souvenirs de conversations qu'elle avait eues avec son grand-père au sujet de la jeune fille morte. Elle se rappelait que le vieillard lui avait dit maintes fois qu'il ignorait pourquoi Manoela avait soudain obéi à une irrésistible vocation religieuse. Tous ces rapprochements ne firent qu'augmenter son désir d'avoir quelque chose d'existence, un Portulac, de celui qui venait d'y retourner brusquement.

(A suivre)

Le 11^e épisode sera projeté à partir du 12 mai, à l'écran du CASINO, place du Théâtre, à Lille.

FEUILLETON DU 9 MAI. — N° 70

Film GAUMONT

PARISLETTE

— GRAND-CINÉ ROMAN —
de Louis FEUILLADE

— ADAPTÉ —
par Paul CARTOUX

ONZIEME EPISODE

La fortune de Joaquin

— Non, non. Vous avez été très gentil, mais enfin je ne peux pas dire que, comme chambre d'hôtel, ce soit celle dont je rêve. Où voulez-vous que j'aille maintenant? — Ça, mon ami, ça vous regarde, j'ai l'ordre de vous remettre en liberté, je ne veux pas vous garder une minute de plus. — Voilà comme vous êtes, vous autres. — Parfaitement. Vous comprenez bien que, dès l'aube, il y aura ici de nouveaux visiteurs. Ce sera encore la procession dans

les couloirs comme cet après-midi, et j'ai autre chose à faire que de surveiller vos réceptions. Allez-vous en allez-vous en allez-vous en!

— C'est bon. Est-ce que vous croyez que je trouverais des voitures? — Au Casino, vous trouverez des fiacres. — Oui, mais c'est que je vais à Saint-Jean.

— Alors ne comptez pas sur eux. Ils vous conduiront bien jusqu'aux portes de Nice, mais pas au delà.

— Alors, à l'aura que je fasse la route à pied? — Dame! — Mais c'est que je suis éreinté. — Je regrette beaucoup. — Je ne suis pas pitié, monsieur le commissaire, gardez-moi jusqu'à demain! — Non, mon ami, habillez-vous.

Cogolin revêtit le pardessus de M. Stéphan, se coiffa du chapeau de M. Lapusse, et un peu grotesque, d'un pas traînant, se dirigea vers le couloir de la prison pour suivre le chemin de la liberté.

Au moment où il allait s'engager sur cette route heureuse, le Commissaire, pris d'un scrupule, lui dit: — C'est bien à St-Jean que vous vous rendez? — Oui. — Vous connaissez le chemin? — A peine. — C'est long. — Justement, si vous voulez... — Je ne peux pas vous garder. Vous êtes libre! — Hélas! oui. — Vous n'avez pas d'arme sur vous? — Non.

— Vous savez que la police est très mal faite par là? — Je m'en doute. — Je vous le dis d'autant plus sérieusement que c'est moi qui suis chargé de l'assurer et que je n'ai pas du tout le personnel suffisant pour garantir la sécurité des noctambules.

— Que voulez-vous? A la grâce de Dieu! — Eh bien, M. Cogolin, permettez-moi avant de partir de vous remettre mon revolver, il pourra vous être utile, si vous faites une mauvaise rencontre, n'hésitez pas à pan! pan!

— Pan! pan! fit Cogolin sans rire. Vous me donnez beaucoup d'espoir.

— Vous me le rapporterez quand vous voudrez. Mais j'aime mieux que vous tuez un malandrin que de vous voir tué; vous voyez d'ici le scandale énorme! Vous m'avez causé assez de tourments, je veux dormir tranquille.

— Eh bien, bonne nuit, M. le Commissaire, et merci tout de même. — Après quoi, il releva le col de son pardessus, enfouit son chapeau jusqu'aux oreilles et s'en fut vers le grand air et la nuit étoilée.

LE LIVRE DE MANOELA

Quelques heures auparavant, suivant le programme qu'il s'était tracé, M. de Costabella quittait la villa Claudia en compagnie de Candido, pour se rendre à Lisbonne. Il avait recommandé à Maria de bien veiller sur Parissette qu'il confiait à ses soins. Il s'en était allé tranquille avec sa domestique dévoué, sans avoir, depuis sa conversation avec sa petite fille, donné aucun détail qui permit de soupçonner le but exact de son voyage.

La jeune fille, malgré sa bonne volonté de ne pas paraître plus inquiète qu'il ne le fallait du départ de son grand-père, pensa de longs instants, dans le jardin de la villa, à réfléchir sur les circonstances et sur les raisons de cette sorte de fuite.

Il y avait évidemment pour elle un mystère qu'il importait de déchiffrer, et elle était décidée à demander à Maria quelques renseignements sur la vie passée du vieillard. Ainsi, elle pourrait peut-être